

Avril 2004

## Rapport sur la certification

À Abitibi-Consolidated, nous savons que la santé à long terme des forêts repose sur la durabilité de cette précieuse ressource naturelle.

Nous sommes déterminés à protéger et à valoriser les ressources naturelles, et nous nous sommes engagés à répondre aux préoccupations de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés et des collectivités où nous exerçons nos activités.

Nous faisons évaluer et certifier nos pratiques forestières par des organismes indépendants afin de démontrer notre engagement envers la durabilité des forêts que nous gérons.

## Notre engagement continu

Abitibi-Consolidated continue de miser sur ses réalisations certifiées par des tiers dans le cadre de la mise en œuvre des normes de certification sur l'aménagement forestier durable (AFD).

Au Canada, nos divisions sont en train de s'aligner sur la norme largement reconnue de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur l'AFD et, aux États-Unis, sur celle de la Sustainable Forestry Initiative (SFI). Par ailleurs, nous participons à l'élaboration de la norme du Forest Stewardship Council (FSC) qui porte particulièrement sur la forêt boréale canadienne. En 2004, lorsque cette nouvelle norme sera approuvée, Abitibi-Consolidated la mettra à l'essai dans l'une de ses divisions forestières.

Toutes ces normes visent expressément l'AFD et la mise en œuvre de pratiques durables grâce à des critères et des objectifs conformes à ceux reconnus par les processus gouvernementaux dans le monde entier. Pour Abitibi-Consolidated, la certification est un outil destiné à réaliser sa vision d'amélioration continue en termes de performance environnementale et d'AFD.

## Notre objectif

L'objectif d'Abitibi-Consolidated est de faire certifier toutes ses forêts en Amérique du Nord conformément à une norme sur l'AFD d'ici la fin de 2005 – un échéancier exigeant permettra de répondre aux besoins et aux attentes de nos groupes intéressés et du grand public.



## Nos résultats

En mars 2004, 7,6 millions d'hectares de forêts d'Abitibi-Consolidated sont certifiés, ou recommandés pour la certification, en vertu des exigences de la CSA ou de la SFI, soit 43 % des terres qui nous ont été confiées. Les terres forestières d'Abitibi-Consolidated ont été les premières à obtenir la certification sur l'AFD de la CSA dans trois provinces canadiennes : Terre-Neuve, Ontario et Québec.

Au même titre que la certification, la transparence est une priorité d'Abitibi-Consolidated. Si vous souhaitez obtenir :

- des informations supplémentaires sur les divisions forestières certifiées ou celles qui mettent en œuvre la certification conformément à une norme sur l'AFD ;
- un dossier d'informations générales sur la certification ;
- un plan détaillé de l'AFD d'une division particulière et (ou) l'intégralité de son rapport de certification dressé par un vérificateur indépendant ;

allez à [www.abitibiconsolidated.com](http://www.abitibiconsolidated.com). (Cliquez sur Index, puis sur Certification forestière)

Abitibi-Consolidated souhaite également avoir vos commentaires et vous invite à répondre à un sondage d'opinion que vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessus.

## Similitudes des normes de certification

De la même façon que nous valorisons la biodiversité dans l'habitat naturel, nous reconnaissons les mérites de la pluralité des normes fiables de certification. Toutes exigent que des experts indépendants vérifient la performance d'Abitibi-Consolidated par rapport à un ensemble de mesures et de procédures objectives concernant la durabilité. Chaque norme suit sa propre approche et chacune correspond aux spécificités des divers contextes régionaux.

La norme de la CSA offre une approche structurée pour la consultation du public. La norme de la SFI convient mieux à un environnement d'exploitation où la majeure partie des forêts sont détenues par des propriétaires privés. Quant à la norme du FSC, elle couvre largement les aspects environnemental et social de l'AFD. Malgré ces approches différentes, elles ont toutes pour but la mise en œuvre de l'AFD et le règlement de questions essentielles aujourd'hui pour les groupes intéressés et les clients, notamment :

### Similitudes entre les normes de la CSA, de la SFI et du FSC

Conservation de la diversité biologique	✓
Maintien des habitats fauniques et de la diversité de l'espèce	✓
Zones protégées et maintien des sites/valeurs particuliers	✓
Maintien des ressources hydriques et du sol	✓
Récoltes durables	✓
Inacceptation du bois provenant de sources illégales ou illicites	✓
Protection des forêts contre la déforestation ou la conversion	✓
Prise en compte des questions relatives aux Autochtones (au Canada)	✓
Vérification indépendante requise pour les déclarations de certification	✓
Vérification de la planification et des pratiques forestières	✓
Obligation d'informer le public	✓
Participation/appui des ONG à la norme de certification	✓
Toutes les normes offrent un label à apposer sur le produit et/ou sur l'emballage afin de montrer les liens du produit à la certification AFD	✓

Pour obtenir de l'information additionnelle ou faire des commentaires, visitez [www.abitibiconsolidated.com](http://www.abitibiconsolidated.com) ou communiquez avec un représentant d'Abitibi-Consolidated.

### MISE EN ŒUVRE DES NORMES SUR L'AFD

(Norme CSA pour les terres publiques  
et norme SFI pour les terres privées)

Millions d'hectares

